

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2022-49

Date de la convocation : 25/05/2022

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 59

Conseillers représentés : 19

Le deux juin deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au centre Les Tourelles à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 006 NANJI Léopold, 009 HERBAY Christelle, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 013 LALONDE Loïc, 014 GOMEZ Jean-Baptiste, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 024 NIZET Bénédicte , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 HAULIN Eric , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent, 038 SEMBENI Anne, 039 LHOTEL Philippe , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy, 046 SINGLIT Benoît, 049 ANDREY Danièle , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique, 057 DEMISSY Pierre , 060 MANCEAUX Christophe, 067 ALBAUD Gilles , 069 ARNOULT Jean Pol, 073 BOXEBELD Pascal, 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 079 BERTHELEMY Mathieu, 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 083 FRANCCART René , 086 MACHINET Thierry, 087 SALEZ René , 089 VAN DEN BERGH Charles, 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis, 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol , 097 AUDEGOND Michaël, 099 LE GALL Jean François, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 107 COLSON Pascal, 110 DION Valentine, 111 DUGARD Yann, 112 FESTUOT Annie, 117 LAMPSON Nadège, 121 RENOLLET Hubert

Ont donné procuration : 005 CHANCE Jean-Michel (à 010 CORNEILLE Jean-Pierre) , 012 RATAUX Frédéric (à 013 LALONDE Loïc) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 023 GENTY Jean Charles (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre), 031 LALLEMENT Séverine (à 034 CANNAUX Francis) , 045 QUEVAL Guillaume (à 043 SEMBENI Peggy) , 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric) , 051 RAGUET Philippe (à 046 SINGLIT Benoît) , 076 GAVART Vincent (à 077 NAUDIN Muriel) , 084 FLEURY Vincent (à 046 SINGLIT Benoît) , 088 HANNEQUIN Laurent (à 092 MOUTON Francis) , 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel) , 100 CANIVENQ Roland (à 049 ANDREY Danièle) , 104 BOLY Francis (à 111 DUGARD Yann) , 105 CARPENTIER Dominique (à 117 LAMPSON Nadège) , 115 MACHINET Jean Baptiste (à 107 COLSON Pascal) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) , 120 PAYEN Françoise (à 111 DUGARD Yann), 122 MAROTEAUX Nathalie (à 102 BAUDART Martine)

Secrétaire de séance : M. MACHINET Thierry

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07/04/2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-1, L5211-11, L2121-8 et suivants ;

Vu l'article 28 du règlement intérieur du Conseil communautaire ;

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le
et de sa publication ou notification le**

16 JUIN 2022

16 JUIN 2022

.../...

Page 2/2 Délibération DC 2022/49

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 07/04/2022 transmis à l'ensemble de ses membres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 75 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (040 MATHIAS Frédéric , 047 BECHARD Isabelle (Frédéric 040 MATHIAS)) et 1 NON VOTANT (073 BOXEBELD Pascal) , DECIDE :

- D'ACCEPTER les modifications suivantes :

Intervention de M. MACHINET Thierry à ajouter en page 71 : « *M. MACHINET Thierry demande en quoi cela gêne-t-il de bouger la bibliothèque vers le tribunal où a été jugé Verlaine ?* " *on peut trouver le rapprochement entre un écrivain et une bibliothèque.*" *"Pourquoi ne pas y trouver des ouvrages de Verlaine, voire de son copain Rimbaud ?"*

Intervention de M. MATHIAS Frédéric à ajouter en page 70 : « *M. MATHIAS Frédéric indique que Mme la Sous-Préfète ne peut enlever sa casquette de représentante de l'Etat et qu'il ne trouve pas normal qu'elle prenne la parole pour exprimer une opinion personnelle dans une assemblée d'élus. Les débats sont publics mais le public n'a pas à intervenir.* »

- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 07/04/2022 avec ces modifications.

Pour copie conforme

Le Président,

Benoît SINGLIT

